



ENVIRONNEMENT
TERRITOIRES
AUTOROUTES
ETMER

Comité Technique Ministériel

re convoqué

29 octobre 2019

Compte-rendu de la délégation CFDT

Administration : M. Clément – directeur des ressources humaines, M. Schtahaups – SG/DRH/G, M. Mariani – préfigurateur de l'ANCT

Pour la CFDT : Gwénaëlle L'Huillière, Jean-Christophe Saluste, Maryline Grosroyat.

CGT – FO – FSU. L'UNSA était représentée par un expert. De ce fait, elle ne participe pas aux votes.

REPONSES DE L'ADMINISTRATION AUX DECLARATIONS DES ORGANISATIONS SYNDICALES

Budget – masse salariale - catégoriel : une réunion de travail sur le sujet va être programmée.

Secrétariat général commun en Outre-Mer

Le chantier est lancé. Les préfigurateurs sont en cours de désignation. Le transfert des effectifs ne se fera pas en janvier 2020 mais en 2021.

Effectifs des parcs

M. Clément confirme qu'il n'y aura pas de suppression d'effectifs dans les parcs nationaux en 2020 et précise qu'à ce stade la répartition entre les parcs n'a pas été établie.

Secrétaire de séance : FO

POINT 1 : projet de décret modifiant le décret n° 2001-585 du 5 juillet 2001 portant statut particulier du corps des agents techniques de l'environnement et le décret n° 2001-586 du 5 juillet 2001 portant statut particulier du corps des techniciens de l'environnement (pour avis)

Administration : ce texte est examiné en fin de matinée au CSFPE. Nous avons obtenu de la DGAFP que celui-ci soit examiné en fin de matinée au CSFPE afin que nous puissions communiquer les éléments de modification à notre représentante.

Lien vers les amendements déposés https://www.cfdt-ufetam.org/wp-content/uploads/2019/10/point-1_projet_decret_te_ate.pdf

CFDT : si les agents concernés sont commissionnés et assermentés nous ne voyons pas ce qui s'oppose à une telle rédaction. Nous soutenons cet amendement.

Amendement	CFDT	CGT	FSU	FO	Administration
Amendements n°3 et n°4 FSU	Pour	Pour	Pour	Pour	Amendement retenu
Amendements N°1 FSU	Pour	Pour	Pour	Pour	NON
Amendement n°1 FSU de repli	Pour	Pour	Pour	Pour	Amendement retenu

Amendement	CFDT	CGT	FSU	FO	Administration
Amendements n°2 FSU RETIRE					
Amendement n°2 FSU RETIRE					
Amendement n°1 FO	Pour	Pour	Pour	Pour	
Amendement n°2 FO modifié par l'admini- stration (voir ci- dessous)	Pour	Pour	Pour	Pour	Amendement retenu

L'administration propose la rédaction suivante : « les personnels recrutés en application du présent article sont titularisés dès leur nomination ».

VOTE sur le projet de décret avec amendements acceptés par l'administration

CONTRE : CFDT – FO – CGT

ABSTENTION : FSU

POINT 2 : projet de décret portant création de l'agence nationale de la cohésion des territoires (pour avis)

M. Mariani nous informe que le projet de décret a été soumis au Conseil d'Etat et que la première réunion de travail s'est tenue cette semaine. Il envisage un passage en section d'administration le 12 novembre ou le 19 (date de repli). Le texte soumis au Conseil d'Etat travaillera sur un conseil d'administration à 33 personnes.

Lien vers les amendements déposés https://www.cfdt-ufetam.org/wp-content/uploads/2019/10/point-2_projet_decret_anct.pdf

Amendement	CFDT	CGT	FSU	FO	Administration
Amendements n°1 CGT – n°1 FO et n°1 FSU	Pour	Pour	Pour	Pour	
Amendement n°3 FO	Contre	Abstention	Pour	Pour	
Amendement n°2 FSU	Pour	Pour	Pour	Pour	Amendement retenu
Amendement n°3 FSU	Pour	Abstention	Pour	Abstention	
Amendement n°4 FSU	Pour	Pour	Pour	Abstention	
Amendement n°5 FSU	Pour	Pour	Pour	Abstention	
Amendement n°4 FO	Pour	Pour	Pour	Pour	
Amendement n°6 FSU	Pour	Pour	Pour	Pour	
Amendement n°2 CGT	Pour	Pour	Pour	Pour	
Amendement n°7 FSU	Pour	Pour	Pour	Pour	
Amendement n°8 FSU	Pour	Pour	Pour	Pour	
Amendement n°2 FO	Pour	Pour	Pour	Pour	

Joëlle Martichoux, pour la CFDT, rappelle qu'au dernier CTM, elle avait fait part des difficultés posées par le calendrier serré, des situations de reclassement "perdantes" pour certains agents, ainsi que la suspension des négociations avec les syndicats. Les discussions en bilatérale avec les agents permettent de régler des situations au cas par cas, mais elles ne permettent pas de rattraper le temps perdu qui manque pour une réelle concertation plus collective et gagnante pour tous !

La CFDT tient à vous remercier des efforts réels de la direction pour que chaque situation trouve une issue acceptable, ainsi que pour la reprise des négociations. Cependant, vous ne pouvez pas nier que certains agents ne s'y retrouvent pas, qu'ils vous l'expriment ou pas, et qu'il y a de fait une vague de départs plus importante que prévue.

Mais ces efforts importants ne sont pas équivalents pour toutes les équipes. Maintenant que nous sommes sur les fiches de poste, il y a réellement des agents qui se voient attribuer des postes non équivalents et

pour lesquels il est dit que ceux-ci peuvent évoluer à tout moment... voire des agents à qui l'on conseille de partir car on ne sait pas où les mettre.

Ce ne sont pas forcément ces agents que vous avez rencontrés ces dernières semaines.

Manifestement, des hauts cadres ont décidé de n'en faire qu'à leur tête, sans aucun respect pour les agents, ni pour les engagements pris par les derniers Commissaires/Préfigureurs, M. Morvan et vous-même.

La CFDT demande que les engagements pris récemment par le Commissaire (par intérim) soient tenus ; à savoir "aucune mission ne disparaît" et "aucun agent n'est "en l'air"". Avant même la sortie officielle des fiches de poste début novembre, il y a déjà plusieurs situations très délicates, au-delà de celles que vous tentez de résoudre, et qui risquent de ne pas être réglées.

Par ailleurs, la CFDT vous demande une nouvelle fois d'expliquer le rôle d'Ernst and Young, consultant dans nos murs depuis avril dernier et dont le rôle dans l'élaboration des fiches de poste a été minimisé, ainsi que le rapport de l'expérimentation en Occitanie que nous n'avons toujours pas reçu.

C'est dommage car vous avez souhaité lever l'opacité et le flou que la CFDT dénonce depuis un an, démarche de transparence que nous soutenons.

Nous restons donc sceptiques sur la création de l'ANCT dans ces mauvaises conditions, qui ne permettent pas de déboucher sur une agence ambitieuse et à la hauteur des attentes.

Réponses de la M. Mariani :

- les engagements seront tenus et je les rappellerai aux encadrants ;
- lors du dernier CTS, la CFDT a demandé que les postes puissent évoluer, alors que vous le dénoncez aujourd'hui ;
- j'aurai une attention particulière sur les "cas" et je rappelle que ma porte est ouverte à tout agent qui serait en conflit ou blocage avec son N+1, que l'on vienne me voir et on trouvera des solutions ;
- j'ai bien en tête la première partie de l'intervention et je ferai remonter au DG qu'il peut y avoir des situations délicates.

Intervention CFDT :

- sur les fiches de poste qui évoluent : un exemple est donné à partir d'un service qui est déplacé de son organisation actuelle vers un service à part, dont nous n'avons pas la définition précise de ses missions ; et du coup pas celles des agents concernés par ce déplacement. Il y a donc un certain risque que leurs missions disparaissent, puisqu'ils n'ont pas de garantie à ce sujet ("on verra plus tard").

La CFDT, a contrario, reste favorable à ce que les agents qui auraient envie de faire évoluer leur poste dans le cadre de l'agence, notamment pour ceux dont le poste n'évolue pas dans l'immédiat, puissent avoir toute latitude dans ce sens ;

- sur les conflits/blocages avec les N+1, ils ne sont pas encore effectifs puisque les fiches de poste ne sont pas encore sorties et que des (pré)discussions sont en cours.

Réponses de M. Mariani :

- le délai de 21 jours, qui sera prolongé un peu dans certains cas, fera remonter ces points de blocage ; il ne faut pas hésiter à en faire part de votre côté ;
- explications techniques sur le rôle du nouveau service qui recevra le service évaluation.

La CFDT retient qu'il y a une volonté des acteurs d'être à l'écoute et de régler les problèmes quand ils se présentent, mais qu'il y a des échéances à tenir et que celles-ci mettent à la table de ce CTM un texte qui comporte encore, pour les agents concernés, énormément d'incertitude.

La CFDT apprécie le travail fourni, mais précise qu'il est inenvisageable de valider un tel texte alors que les situations individuelles des agents concernés restent aujourd'hui, pour un certain nombre d'entre eux, trop sombres.

VOTE sur le projet de décret amendé
CONTRE à l'unanimité

Fin de séance à 12h15